

DÉCISION 343 / 2024

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR DES TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DU PROFESSEUR OBERLING A METZ

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est, un accompagnement financier pour la réalisation des travaux de désimperméabilisation dans le cadre de la requalification de la rue du Professeur Oberling à Metz, au taux maximum, sur la base d'un projet estimé à 30 433,43 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240702-Decis343-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 2 JUL. 2024

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz